

TCHÉTCHÉNIE

ENJEU

La situation des droits de la personne en Tchétchénie demeure préoccupante. L'absence d'institutions de gestion publique responsables en Tchétchénie, l'assassinat récent de civils et de six représentants du Comité de la Croix-Rouge (CICR) (dont une Canadienne), suite auquel toutes les ONG vouées à l'aide internationale sont parties, menacent le fragile accord de paix conclu en août 1996 entre le gouvernement russe et les séparatistes tchétchènes. Le fait qu'aucune des deux parties ne veut assumer la responsabilité des violations du droit humanitaire durant le conflit pourrait freiner le retour de la stabilité à la suite des élections présidentielles prévues le 27 janvier 1997.

CONTEXTE

Les accords de Khasavyurt du 31 août 1996, qui ont restauré une paix fragile dans la république russe sécessionniste de Tchétchénie, ont au moins mis fin temporairement aux violations les plus flagrantes des droits humains et du droit humanitaire perpétrées durant le conflit armé qui a débuté en décembre 1994.

Le conflit a été un véritable désastre sur le plan militaire comme sur celui des relations publiques et des droits de la personne, perdurant plus de 18 mois au prix de dizaines de milliers de morts et de milliards de dollars (3,6 milliards US d'après les estimations). Aux dires du général russe à la retraite, Alexandre Lebed, l'artisan des accords de paix, le nombre total des victimes du conflit serait de 80 000 à 100 000, la majorité parmi les civils. Selon des estimations récentes, le nombre de Tchétchènes déplacés à l'extérieur, notamment les minorités russes qui vivaient auparavant en Tchétchénie, se situerait entre 300 000 et 450 000. Étant donné que la capitale Grozny est détruite à environ 70 % et que les rapports des ONG font état de destruction systématique des villages, il est peu probable que les réfugiés puissent rentrer chez eux dans un proche avenir.

La mission en Tchétchénie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est demeurée à Grozny et continue de soutenir le processus de paix. L'OSCE a joué le rôle d'observateur aux réunions de la commission de la conciliation, organe constitué de représentants des deux parties et chargé d'examiner tous les aspects du retrait des forces fédérales ainsi que la situation générale de l'ordre public en Tchétchénie. Au début de janvier 1997, toutes les forces fédérales s'étaient retirées du territoire tchétchène. La responsabilité de la sécurité interne de la république a été confiée au ministère tchétchène de l'Intérieur.

Depuis la fin du conflit, des actes de terrorisme, de criminalité et d'autres actes allant à l'encontre des principes les plus fondamentaux du droit humanitaire ont révélé l'incapacité du ministère de l'Intérieur de contrôler Grozny et de maintenir la sécurité dans la république. Le 17 décembre, six employés du CICR, dont la canadienne Nancy Malloy, ont été assassinés par des agresseurs inconnus. Également en décembre, six personnes âgées